



Un appel à projet innovant lancé par la Région Ile-de-France pour améliorer l'accès aux livres des seniors

Commission permanente du 7 juillet 2011

Serge Guérin, conseiller régional d'Ile-de-France et président du MOTif, *observatoire* du livre et de l'écrit en Ile-de-France, avait proposé au budget régional 2011 un appel à projet pour améliorer l'accès aux livres dans les maisons pour personnes âgées.

Jean-Paul Huchon et **Laure Lechatellier**, vice-présidente chargée des solidarités avaient retenu cette proposition et ont aujourd'hui fait voter **le lancement de cette action**, dotée d'un budget de **100 000 €**.

Serge Guérin s'en félicite et souligne à cette occasion : « ***On ne devient pas illettré en devenant vieux et toutes ces personnes, nos parents, nos grands-parents, nos proches, ont lu tout au long de leur vie. Ce sont des générations pour qui l'accès à la culture, à l'information et à la citoyenneté, est particulièrement associé au livre et à l'écrit. Respecter leurs habitudes et plaisirs culturels, c'est essentiel.*** »

Les objectifs sont ainsi définis :

- « favoriser une animation littéraire prolongée sous la forme, par exemple, de lectures, d'ateliers de lecture et/ou d'écriture, de représentations théâtrales, de rencontres avec des auteurs, avec des professionnels de la chaîne du livre, éventuellement complétée d'un volet acquisition d'ouvrages,
- et/ou de favoriser la pratique de la littérature avec, notamment, des ateliers d'écriture, de lecture, dans le cadre de partenariats avec des bibliothèques, des librairies, des médiathèques ou d'autres structures susceptibles de proposer un programme d'actions autour de l'écrit, ainsi que des rencontres intergénérationnelles autour du livre. »

Inciter aux partenariats entre le secteur de l'action sociale et le monde du livre

Les bénéficiaires sont les associations de loi 1901, de plus d'un an d'existence. Les acteurs du livre, porteurs de projets, doivent donc, à l'instar des résidences d'auteurs, trouver des partenaires dans le secteur social, réseaux de maisons de retraites ou associations intervenant auprès des seniors.

Les critères d'attribution

Les dossiers seront notamment examinés sur :

- le caractère mutualisé du projet déposé
- l'adaptation de l'intervention à l'établissement, selon attentes et autonomie des résidents

La subvention régionale est de 50 % de la dépense subventionnable, limitée à 40.000 €.

Dossier à télécharger à partir du 8 juillet 2011 dans la rubrique « Appels à projets » du site www.iledefrance.fr

Les dossiers sont à déposer avant le 9 septembre.

Contact presse : Sandrine Kocki 01 53 38 60 65 / 06 07 05 92 20

01 53 38 60 61 – 6, villa Marcel-Lods – Passage de l'Atlas – 75019 Paris
contact@lemotif.fr – www.lemotif.fr
le MOTif est un organisme associé de la Région Ile-de-France.